USGS
science for a changing world
U.S. Department of the Interior
U.S. Geological Survey
Par Cliff D. Taylor et John D. Horton
2012

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines

Zones 'permissive' aux dépôts de sulfures massifs volcanogéniques en Mauritanie

Explication

Zones 'permissive'

- Zone 1 - Ceintures de greenstones des terrains de Tasiast-Tijirit
- Zone 2 - Groupe de Saouda des terrains de Choum-Rag El Abiod
- Zone 3 - Empilement de nappes d'Akjoujt, appartenant au secteur d'Inchiri
- Zone 4 - Éléments métavolcaniques/de métasédiments des Groupes de Mseigguem et de Ghabra
- Zone 5 - Roches ophiolitiques, mafiques et ultramafiques, des Groupes de Gadel et Gueneiba
- Zone 6 - Formations de Fer rubané, avant tout au sein du Complexe de Tiris
- Zone 7 - Roches de la séquence supracrustale métapmorphisée du Complexe de Rich Anajim
- Zone 8 - Roches métamafiques et métasédimentaires du Complexe d'Aguelt abd el Maï
- Zone 9 - Roches métasédimentaires du Complexe de Ghallamane
- Zone 10 - Roches métamafiques et métasédimentaires du Complexe de Tsalabia el Khadra
- Zone 11 - Roches volcanosédimentaires du Birimien tardif du Groupe de Legleya
- Zone 12 - Roches volcanosédimentaires du Birimien tardif du Groupe d'Imourène
- Zone 13 - Roches volcanosédimentaires du Birimien tardif du Groupe de Blekhzaymat

Indices minéraux

- Barium
- Cuivre
- Or
- Fer
- Plomb
- Manganèse
- Zinc

Carte de base

- Frontière nationale
- Chemin de fer
- Route - principale
- Route - de desserte
- Route - secondaire
- Cours d'eau - permanent
- Cours d'eau - intermittent
- Source d'eau productive
- Villes principales

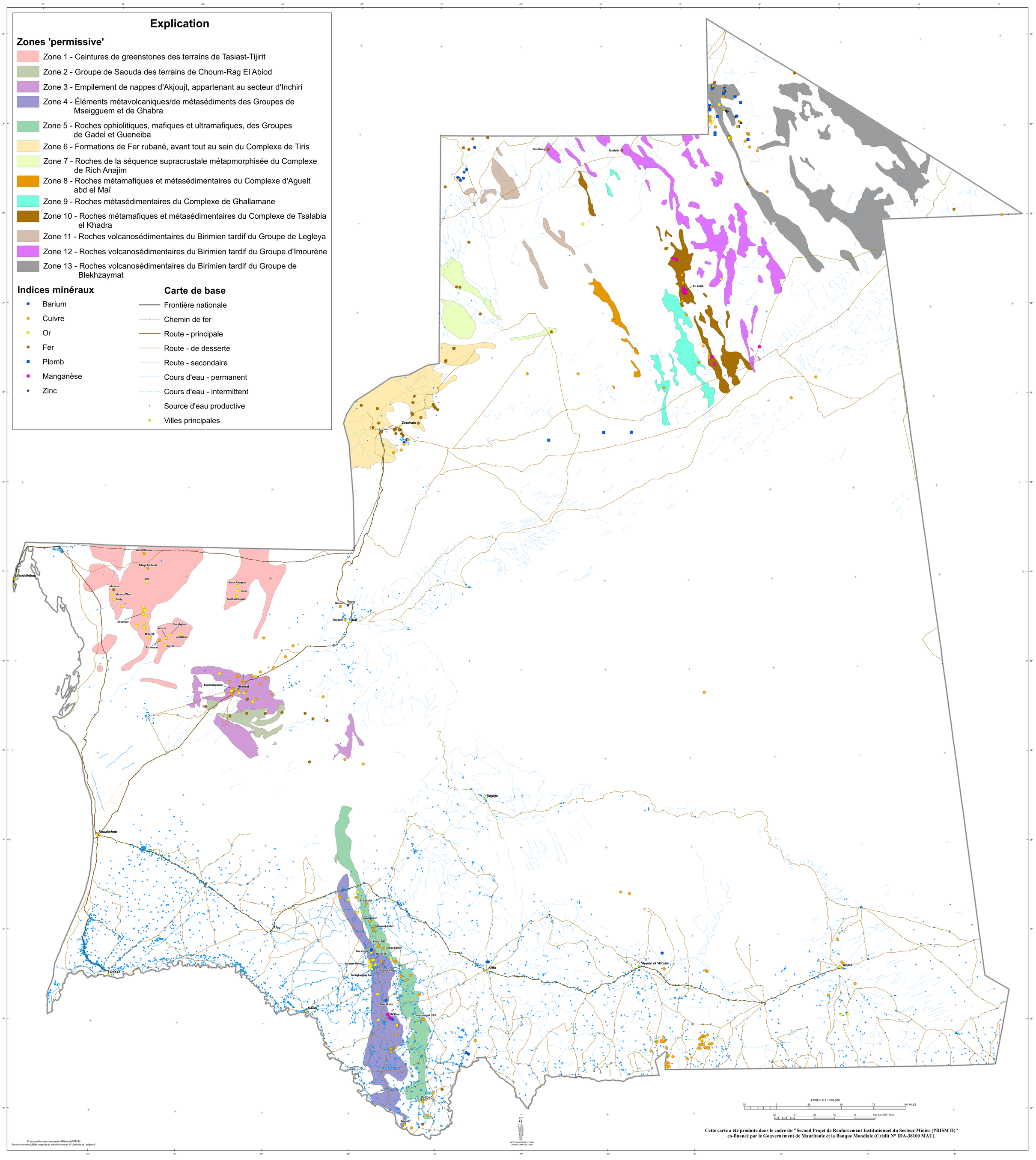

Projection Mercator transverse, Référentiel WGS 84
Facteur d'échelle 0,9996; longitude du méridien central −11°; latitude de l'origine 0°

Cette carte a été produite dans le cadre du "Second Projet de Renforcement Institutionnel du Secteur Minier (PRISM II)" co-financé par le Gouvernement de Mauritanie et la Banque Mondiale (Crédit N° IDA-38100 MAU).